

GENNES *infos*

Dans ce numéro

Agenda

Communiqués

*SIEL Bleu
Côté santé, numéros utiles
Mission locale
La carte Icar*

Ce qui s'est passé à Gennes

*Le pôle scolaire est en marche
Association la Passerelle*

N'oubliez pas de noter...

*La Truite gennoise
Théâtre de Montreuil
Expositions, animations à la Bibliothèque*

A savoir...

*L'élagage sous les lignes électriques
Nouvelles du PNR
Eclairage nocturne: du nouveau*

Une page d'Histoire

Le square de l'Europe

Echos du Conseil Municipal



A vos agendas !

Mars

Vendredi 1er	Théâtre La troupe de Montreuil présente « Maman pète les plombs »
Samedi 2	Loto des écoles privées
Dimanche 10	Ouverture de la Truite Gennoise
Mercredi 12, J 13	Bourse aux vêtements
Samedi 16	Carnaval des écoles
Dimanche 17	Thé dansant (Festy Gennes)
Lundi 18	CINEMA « De l'autre côté du périph »
Mardi 19	Soirée bol de riz



LUNDI 18 mars
20h30

LE CINEMA à GENNES

Les films diffusés sur support pellicule 35mm disparaissent. Le passage au numérique est envisagé pour 2013 avec l'achat par l'ABC d'un projecteur numérique pour le circuit itinérant dont Gennes fait partie.

En attendant il est impossible de préciser bien à l'avance les titres et les dates de projections avec les dernières copies existantes en 35 mm.

Lorsque l'équipement numérique sera en service, le rythme des séances passera d'une fois par mois comme actuellement à une séance toutes les 3 semaines mais avec un décalage de 4 à 5 semaines seulement après la sortie nationale.

Un retour à une séance toutes les deux semaines ne pourra avoir lieu que dans la mesure où Les Amis du Bon Cinéma (ABC49) pourront acquérir un autre projecteur numérique (coût unitaire 50000 € hors taxes !!!). Il faudra donc patienter.

Fidèles spectateurs continuez à soutenir le cinéma en milieu rural de par votre présence.

Avril

Mardi 2	Tralalire et lire au chaud (La Roche)
Mardi 9	Collecte de sang
Samedi 13	Concours de belote (Festy Gennes)
Mardi 16	CINEMA
Vendredi 19	Concours de belote (La Concorde) inscriptions à partir de 19h
Samedi 20	Soirée dansante (ESGR)

Mai

Jeudi 1er, V 2, S 3	Stage découverte Crins nature
Mercredi 8	Commémoration
Dimanche 12	Vide grenier (Gennes pétanque)
Du 15 au 19 mai	Des événements autour du livre à la bibliothèque (voir p 5)
Vendredi 24	Dîner-spectacle « 20 ans du Relais Emploi »
Du 31 mai au 3 juin	Exposition de peinture à St Eusèbe France Gauthier-Godesse

A noter dès à présent

Changements de dates pour le mois de juin

Fête du vélo: Dimanche 23 juin (au lieu du 16)

Fête de l'école publique: samedi 29 juin (au lieu du 22)

Kermesse de l'école privée: dimanche 30 juin (au lieu du 23)

Objets trouvés, objets perdus ?



Adressez-vous au
secrétariat de Mairie.



Ce qui s'est passé depuis le dernier GENNES Infos

Le chantier de construction du pôle scolaire avance bon train.

Commencée le 3 mai 2012, la construction d'une école publique de 5 classes élémentaires, 2 classes maternelles et une CLIS (Classe d'intégration scolaire), d'un restaurant scolaire municipal et d'une garderie péri scolaire municipale sera terminée pour l'été 2013. En attendant quelques vues du chantier...



La bibliothèque



L'école et le bâtiment du périscolaire



L'école façade Est



Le couloir desservant la partie élémentaire

Le restaurant scolaire



L'association « La Passerelle » fête ses 10 ans !



Il y a dix ans, grâce à la volonté d'un groupe d'habitants de la Communauté de Communes du Gennois, la Caisse d'Allocations Familiales et la Mutualité Sociale Agricole, l'association *La Passerelle* est née. Quel chemin parcouru depuis notre création !

Depuis ce temps, l'association œuvre pour proposer des moyens de garde pour les familles de notre territoire. Au mois de mai, les élus de la communauté de communes ont attribué la gestion de la Maison de l'Enfance à *La Passerelle*. Cette structure, un projet depuis 2006, a été spécialement conçue pour proposer une garde régulière et occasionnelle aux enfants de 2 mois à 3 ans. La cuisine est faite sur place et les couches sont fournies. Le personnel est heureux d'accueillir les parents et enfants dans un monde coloré et gai, adapté aux besoins des tout-petits. Des permanences et ateliers du Relais Assisantes Maternelles y ont lieu aussi et les familles peuvent également prendre rendez-vous avec la PMI. Nous avons accueilli trois nouvelles salariées dans l'équipe qui compte aujourd'hui neuf salariées pour la Maison de l'Enfance. L'association remercie les élus pour la confiance qu'ils nous font depuis 10 ans.

L'Accueil des Loisirs accueille des enfants de 3-12 ans le mercredi et pendant les vacances scolaires. Hébergé au Château de la Roche, leur projet est de déménager à l'école publique de Gennes en septembre 2013 après l'ouverture du groupe scolaire actuellement en construction.

La Journée Festive « Au Bonheur des Mômes » a connu un très grand succès au mois d'avril. Les 9 bénévoles de cette commission ont organisé cette journée depuis le mois de novembre 2012.



ERDF vous informe

Les branches d'un arbre situées à proximité d'une ligne électrique sous tension peuvent devenir dangereuses dès qu'elles approchent à moins d'un mètre. Elles peuvent provoquer des coupures de courant, la rupture et la chute de câbles ou entraîner des accidents corporels graves.

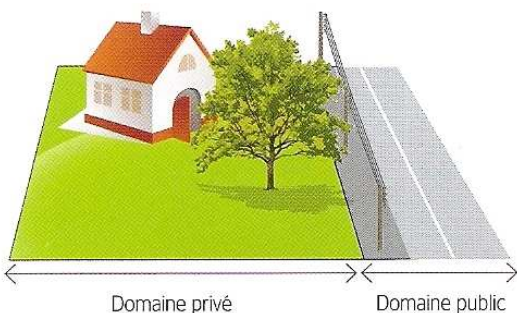
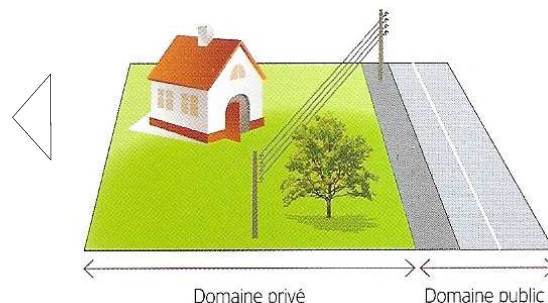
Il est donc nécessaire d'élaguer ou de faire élaguer la végétation située à proximité des lignes électriques.

L'ÉLAGAGE EST À LA CHARGE DU PROPRIÉTAIRE OU DE L'OCCUPANT

En tant **que propriétaire ou occupant**, j'ai la responsabilité de l'élagage des **branches qui surplombent le domaine public** (trottoirs, routes, bas côtés et fossés).

Lorsque des branches ou la chute d'arbres occasionnent des dégâts sur les lignes électriques situées sur le domaine public, ERDF facture le montant de la réparation. Celui-ci est en moyenne de 6000 €.

En cas de manque d'entretien, votre assureur pourrait refuser de garantir les dommages causés.



L'ÉLAGAGE EST À LA CHARGE D'ERDF

Lorsque le réseau électrique (branchement exclu) est sur votre propriété, ERDF assure l'élagage de la végétation située à proximité de la ligne pour assurer en permanence le respect des distances de sécurité.

NOUVELLES DU P.N.R. www.parc-loire-anjou-touraine.fr



Domicile adoré: Venez découvrir quel habitat vous ressemble à la Maison du Parc !

Mon domicile adoré

du 1er juin au 29 septembre 2013

Dans une maison, de nombreux éléments influent sur notre bien-être et notre santé. Tel un enquêteur scientifique, pénétrez dans notre maison témoin et recherchez-y les clefs d'un habitat confortable et sain.

La cabane, maison rêvée ?

du 1er mars au 26 mai 2013 - Entrée libre

Entrez dans un monde imaginaire et plein de douceur ! Deux artistes vous proposent leur version de la cabane et installent pendant trois mois à la Maison du Parc des « cocons » dans lesquels vous pourrez vous laisser aller à la rêverie. Une interprétation décalée de la légendaire « cabane »...

Tour du monde des éco habitats

du 1^{er} octobre au 11 novembre 2013 - Entrée libre

Partout dans le monde, des hommes et des femmes vivent au quotidien en harmonie avec leur environnement. L'exposition illustre par des expériences vécues sous d'autres latitudes les grands principes de la construction écologique.

L'éclairage nocturne des bâtiments non résidentiels

Arrêté au Journal officiel : à compter du 1^{er} juillet prochain,



l'éclairage des bâtiments non résidentiels sera interdit à partir d'une heure du matin dans le cadre de la démarche dans laquelle la sobriété énergétique tient une place prépondérante. L'arrêté concerne tous les bâtiments non résidentiels

(bureaux, commerces, gares, monuments publics, mairies, etc.) et touche aussi bien « l'éclairage intérieur émis vers l'extérieur » que « l'éclairage des façades ».

L'éclairage de ces bâtiments devra donc être coupé à une heure du matin et ne pourra reprendre avant sept heures...

Cette nouvelle règle pourrait permettre d'économiser, selon l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe), 2 térawatts heure par an, ce qui correspond à la consommation de 750 000 foyers. Le ministère de l'Écologie et de l'Énergie estime pour sa part qu'elle évitera le rejet de quelque 250 000 tonnes de CO2 par an.



Ils ont proposé des spectacles, des ateliers, l'apéro et le goûter aux 480 personnes qui y ont participé. L'association continue de soutenir cette action en 2013 en l'élargissant pendant les vacances scolaires de printemps. Des ateliers seront proposés la semaine avant et la journée festive aura lieu le 5 mai. Pour que cette journée soit réussie, nous aurons besoin d'aide pour préparer la salle le 4 mai. Vous pouvez contacter l'association si vous souhaitez vous investir.

Depuis 2009, l'association souhaite développer ses actions en travaillant sur l'animation et le lien social. En cette fin d'année 2012, une commission de bénévoles est en train de monter un projet qui aura comme objectifs de :

Diagnostiquer les besoins, coordonner les actions des différentes associations et animer le territoire

Développer le lien social et rompre l'isolement

Rendre nos communes attractives pour attirer de nouveaux habitants

Soutenir les initiatives des habitants et des bénévoles et pérenniser et coordonner les actions déjà en place

Avoir un interlocuteur repéré sur le territoire pour répondre aux questions des familles

Pour mener à bien nos projets et pour continuer de garantir des services et des animations aux habitants de notre territoire, nous avons besoin de nouveaux bénévoles dans notre association. Le renouvellement des bénévoles amène de nouvelles idées et de l'énergie dans l'association. Cela garantit une stabilité pour les salariées, adhérents et enfants. C'est également un moyen pour



Catherine Patry, Multi-accueil – 02.41.38.92.88 ,
Sabrina Chauvat, Relais Assistantes Maternelles – 02.41.38.61.55
Estelle Ferrero, Accueil des Loisirs – 02.41.38.02.48

<http://lapasserelle49.e-monsite.com>

Association « la Truite Gennoise » - Ouverture de la pêche !

L'ouverture de la pêche à la truite sur le ruisseau d'Avort aura lieu le **dimanche 10 mars 2013** à partir de 8 h. Chaque année, l'association de la Truite Gennoise permet aux jeunes et aux moins jeunes de découvrir la pêche à la truite. Un permis spécial « jeune » est proposé et des zones de pêche sont réservées aux moins de 12 ans.

Venez nombreux à la fête au lavoir de Sarré où l'association vous accueillera à sa traditionnelle guinguette (buvette, casse-croûte, vente de truites à emporter).

Tarifs des permis :

Permis spécial JEUNE (- de 12 ans) : la journée 3€/l'année 16€

Permis spécial JEUNE (12 à 18 ans) : la journée 9€/l'année 21€ (+ permis de Loire)

Permis ADULTE : la journée 17€/l'année 35€(+ permis de Loire)



Le théâtre du Berlot reçoit

Théâtre Montreuil-Sur-Scène

MAMAN pète les plombs



GENNES, Salle des loisirs
VENDREDI 1er MARS à 20 H 30

Bibliothèque municipale

De février à mars, la Bibliothèque de Gennes accueille, dans le cadre de l'opération « Nos jeunes ont du talent », les œuvres d'Elise Levraut. Originaire de Gennes-Les Rosiers, cette jeune artiste, qui a obtenu son bac pro en photographie, conjugue maintenant ses deux passions: la photographie et le cheval.

Grâce aux travaux d'école, aux exercices imposés au cours de stages ou à ses créations personnelles, que ce soit en noir ou en couleur, on peut juger qu'Elise a un œil déjà très sûr.



Un projet commun entre les deux écoles primaires, privées et publiques, et la bibliothèque : Etudier les albums de Catherine Leblanc.

Cette créatrice d'albums est très appréciée des jeunes enfants, mais elle écrit aussi pour les ados et les adultes. Les deux écoles ont accepté de participer à un travail en s'inspirant de son œuvre. Dessins, poèmes, textes et même vidéo : tous les supports sont envisagés.

Parallèlement plusieurs événements vont être mis en place :

-**dès avril jusqu'à mi-juin** : une exposition intitulée « Comment un livre vient au monde. »

-**le vendredi 17 mai** : une conférence donnée par Jean-Pierre Fouques de la Librairie des Carrés.

-**le dimanche 19 mai à 17 heures**: une lecture en musique par la compagnie Bernadette Bousse,

- **fin juin** : exposition des travaux des écoles inspirés par les livres de Catherine Leblanc.



Affluence au vernissage



Communiqués

SIEL BLEU (Sport, Initiative Et Loisirs)



L'activité sportive adaptée

Siel Bleu est un groupe associatif ayant comme objectif la Prévention santé via les activités physiques adaptées.

Les actions proposées prennent plusieurs formes, en fonction des personnes à qui elles s'adressent, de leur envies et besoins.

Il existe des cours collectifs, notamment sur le thème de la prévention des chutes, pour participer au maintien à domicile des séniors, ainsi que des séances destinées aux personnes en situation d'handicap, atteintes de maladies chroniques ou sim-

plement des aidants proches ou familiaux ayant besoin de préserver leur capital santé, dans une ambiance conviviale et adaptée à chacun.

Riche de 15 ans d'expérience dans 70 départements ainsi qu'en Belgique, Irlande et Espagne, ces cours s'adressent aux séniors, personnes âgées, personnes en situation d'handicap, les personnes atteintes de maladies chroniques et pathologies lourdes ou les aidants proches et professionnels.

Siel Bleu propose de présenter ses activités aux Gennois à l'occasion de 2 réunions au choix :

à Ambillou-Château, le mardi 26 février à 15 H à la salle des loisirs

à Gennes, le mardi 26 mars à 15 H à la salle des loisirs

Contact: 06 99 55 62 05

Côté santé: Numéros utiles

Soir, Week-end

Médecin de garde

02 41 33 16 33

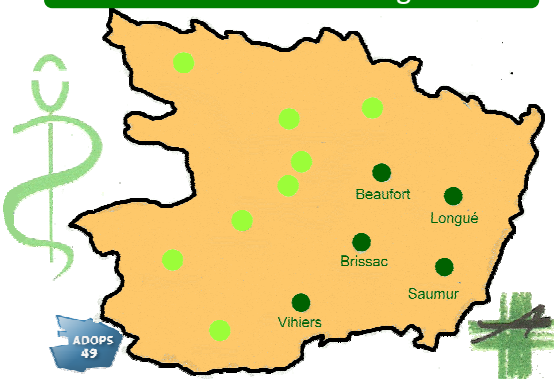
Pharmacien de garde

3237 ou www.3237.fr

Dentiste de garde

02 41 87 22 53

Maisons médicales de garde



Coordination Autonomie

Le Réseau de Gérontologie du Saumurois et le CLIC ont fusionné le 11 décembre 2012 pour créer la « **Coordination Autonomie** ».

Le territoire concerne le Grand Saumurois. Les coordonnées postales et téléphoniques demeurent. Les habitants de Gennes peuvent toujours s'adresser au 30 ter rue St François à Doué la Fontaine, tél 02 41 83 46 74.

La Coordination Autonomie répond à toutes les demandes de maintien à domicile des personnes âgées.

Mission Locale du Saumurois



Un autre regard sur votre parcours professionnel...



16-25 ans



Sandrine COURTIN >> Conseillère emploi formation
Vous accueille à Gennes
Le mardi et le jeudi de 9h à 12h30 au Relais Emploi, Château de la Roche.
Prendre rendez-vous à la Mission Locale ☎ 02.41.38.23.45.

Web >> www.mission-locale-du-saumurois.asso.fr

Pour les jeunes de moins de 25 ans



Le Conseil général propose gratuitement la **carte ICAR** aux jeunes de moins de 25 ans ce qui leur permet de voyager à 1,40 € le voyage quelle que soit la distance parcourue, les mercredis après 12h, les samedis toute la journée et pendant les vacances scolaires.

Cette carte est délivrée par la mairie sur présentation du certificat de scolarité.

Il existe aussi une **carte ICAR+** destinée aux étudiants boursiers et est délivrée uniquement auprès des transporteurs d'Anjoubus et auprès des gares routières.



Que se cache-t-il
derrière les noms des
rues et villages de Gennes ?

SQUARE DE L'EUROPE

Inaugurée le 13 mai 1990.

Cet espace, devant la mairie, a été réalisé lors de l'aménagement de la place de l'Étoile en 1987. Il a remplacé l'ancienne entrée du parc de la mairie et un abri placé à l'arrêt des cars Angers-Saumur.

Pour répondre à la sollicitation du mouvement européen, il fut dénommé *square de l'Europe*. Son inauguration, lors de la "journée de l'Europe", le dimanche 13 mai 1990, a eu lieu en présence de **Louis Leprince-Ringuet**¹, président de l'organisation française du mouvement européen.

Cette dénomination est donc un hommage à l'idée européenne. Celle-ci prit naissance après la Deuxième Guerre mondiale, en particulier par le discours, le 9 mai 1950², de Robert Schuman, ministre français des Affaires Étrangères, qui propose à la France et à l'Allemagne de s'associer pour la production de charbon et d'acier. Quatre autres pays adhèrent à cette idée (Italie, Belgique, Luxembourg, Pays-Bas). La Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier (CECA) naît en 1951 : c'est l'embryon de l'Europe. Celle-ci commence vraiment le 25 mars 1957 à la signature du traité de Rome, qui crée la Communauté Économique Européenne (appelée à l'époque Marché Commun).avec les mêmes 6 pays. Aujourd'hui l'Union européenne compte 27 pays, dont plus de la moitié a adopté une monnaie commune, l'euro.

Sur ce square se trouve l'**office de tourisme**. Le 15 septembre 1987, le CM décide la construction d'un bâtiment abritant l'office de tourisme et un logement de fonction, ainsi qu'une annexe au secrétariat de mairie. La conception en est confiée au cabinet d'architecture Hervé Roux à Angers. Le montant des travaux s'élève à un peu plus de 722 000 francs. L'ensemble est inauguré le vendredi 9 décembre 1988.

1 **Louis Leprince-Ringuet** (1901-2000) : célèbre ingénieur et physicien spécialisé en physique nucléaire. Il fut également élu à l'Académie française en 1966. Très engagé pour l'Europe, il fut le président français du mouvement européen de 1974 à 1990.

2 Depuis 1985, le 9 mai est devenu la Journée de l'Europe.

La mairie.

Siège de l'administration municipale, la mairie se trouve dans un bâtiment acquis par la commune en 1949.

Lors de la séance du CM du 17 octobre 1948, M. Cocard, maire de Gennes présente au Conseil la possi-

bilité d'achat aux héritiers de M Arsène Noël, de la propriété dite château de Saint-Eusèbe, (construit dans le dernier quart du XIX^{ème} siècle). La valeur de l'ensemble est estimée à 3 200 000 francs.

Le 4 avril 1949, ce projet est transformé en acte d'échange : la commune propose de céder à la famille Noël : un immeuble situé face à la mairie et qui fait usage d'école, un immeuble situé rue de la Poste et utilisé par les PTT , qui représentent la moitié de la somme, auxquels il faut ajouter donc la somme de 1 600 000 francs, financée par un emprunt.

Le 22 juin 1949, le maire peut annoncer aux conseillers la concrétisation du projet. Il attire leur attention sur les avantages de ce échange : "[il] va permettre à la commune de grouper enfin ses différents services administratifs et de disposer de locaux qui jusqu'à ce jour lui ont manqué notamment pour :

1° la centralisation de ses écoles publiques en un groupe scolaire homogène.

2° la centralisation des services administratifs, mairie, justice, finances en un seul immeuble.

3° la possibilité de créer dans cet immeuble, cinq logements tant à ses employés communaux qu'à des fonctionnaires publics, et d'installer des locaux destinés à la création d'un centre d'hygiène social (consultations de nourrissons, etc.)

4° de disposer d'un vaste espace permettant enfin les travaux d'urbanisme qui s'imposent à la Ville de Gennes de plus en plus fréquentée par les estivants, places publiques, jardin public, etc". (extraits des délibérations du CM, 22 juin 1949).

L'échange est déclaré d'utilité publique et approuvé à l'unanimité par le conseil. L'acte d'échange est signé le **15 juillet 1949**.

La nouvelle mairie est inaugurée le **2 octobre 1949**, en même temps que le pont de Gennes, nouvellement reconstruit.

À cette occasion, M. Cocard prononça un discours pour



présenter le nouvel hôtel de ville : "Notre but a été atteint et ceci je dois le dire, grâce à la famille Noël, que je tiens à remercier publiquement. Madame Noël et ses fils nous ont, non seulement facilité les choses en acceptant de régler sous forme d'échange l'opération envisagée, mais encore en attendant avec beaucoup de patience le déroulement des nombreuses formalités administratives. Cela permet donc à la commune de devenir propriétaire d'un vaste immeuble en très bon état et du parc qui l'entoure sans grever le budget communal quoiqu'en disent les mauvaises langues et les braves gens toujours ennemis du progrès.

Nous avons donc aujourd'hui une mairie assez vaste où sont groupés tous les services y compris ceux des contributions et peut être la perception. Nous avons également un jardin ouvert au public. Gennes ne possède que de petites rues et des places sans importance. L'ancien immeuble de la mairie deviendra un groupe scolaire. Je suis donc heureux, aujourd'hui de vous recevoir tous dans cette nouvelle mairie et je lève mon verre à la prospérité de la commune."



Echos du Conseil Municipal

Séance du 17 Décembre 2012

Conventions d'accompagnement de maîtrise d'ouvrage :

Le Conseil Municipal confie au CAUE deux conventions d'assistance à maîtrise d'ouvrage :

L'une ayant pour objet la valorisation de la propriété communale sise 9 Avenue des Cadets (anc.Hôtel Barrau). Dans ce cadre le CAUE réalisera un diagnostic architectural, une étude des potentialités offertes par l'ensemble bâti et paysager dans la perspective d'une valorisation économique et touristique avec une évaluation des enveloppes financières.

L'autre ayant pour objet l'aménagement de la rue du Pressoir Aux Moines. Dans ce cadre le CAUE réalisera une analyse des différents projets en cours : (équipements nouveaux), une étude des potentialités paysagères et urbaines du site, l'élaboration des schémas d'aménagement cohérents permettant de relier les nouveaux quartiers aux équipements et au bourg.

Tarifs :

Les différents tarifs applicables au 1/1/2013 sont fixés. Cela concerne les droits de place sur le marché et hors marché, les locations de salles, la bibliothèque, les tickets sport, les concessions dans le cimetière, la taxe de séjour.

Tous ces tarifs sont consultables au secrétariat de mairie.

Fusions :

Sollicité par le Préfet de M&L, le Conseil Municipal donne un avis favorable à la fusion, d'une part du SICALA et du Syndicat Intercommunal des communes riveraines de la Loire et d'autre part du SIAEP de la région de Coutures et du SIAEP de Juigné sur Loire et St Jean des Mauvrets.

Plan de prévention :

Le Conseil Municipal donne un avis favorable au plan de prévention et de gestion des déchets non dangereux de M&L tel qu'il est présenté par le Préfet.

Aménagement d'une liaison douce :

Le Conseil Municipal décide de demander une subvention à la région des Pays de Loire au titre du CTU transitoire, action PNR et une subvention au député au titre de la réserve parlementaire pour l'aménagement d'une liaison douce dans le secteur de la Rue du Pressoir aux Moines. L'estimation des travaux d'aménagement s'élève à 114 548€ H.T.

Convention d'utilisation des équipements sportifs :

Est approuvée la convention signée avec le collège P.Eluard pour l'utilisation des équipements communaux sportifs (gymnase, extérieurs, dojo) compte tenu de la tarification fixée par le Conseil Général et du tableau d'occupation. La participation départementale annuelle s'élève à 32 317,50€.

Contrats d'entretien :

Des contrats d'entretien seront signés :

- l'un avec la société VIT CLEAN pour un montant de 798,93€ TTC concernant l'entretien de la vitrerie des bâtiments communaux,
- l'autre avec la Sarl ARBR'ANJOU pour un montant de 7265,70€ concernant le débroussaillage des talus et chemins et le taillage annuel des haies.

Construction du Pôle scolaire :

Différents avenants seront signés pour tenir compte de quelques modifications dans le déroulement des travaux. Une demande de subvention au titre de la DETR (3^{ème} tranche) sera déposée insistant sur le fait que l'école comporte une CLIS et un

RASED accueillant des enfants de communes extérieures.

Bibliothèque :

La convention de partenariat avec la BDP sera adaptée pour développer le prêt de DVD et de CD. Dans ce cadre la commune consacrera un budget supplémentaire de 300€ pour l'achat de DVD.

Autres points abordés : Fonds de concours pour dépannage de l'éclairage public – gestion du personnel - etc.

Séance du 21 Janvier 2013

Renouvellement de conventions et contrats :

La convention ATESAT avec la DDT de M&L sera renouvelée. Elle concerne l'assistance technique pour les missions « aménagement, habitat et voirie ». Cette prestation sera facturée 791,66 € en 2013.

La convention d'assistance technique dans le domaine de l'assainissement collectif (SATESE) avec le département Cette prestation sera facturée 1277,40€, soit 0,60€ par habitant.

Le contrat pour les vérifications périodiques des installations électriques, des équipements sportifs et des aires de jeux et des appareils de levage et de manutention sera signé avec la SOCOTEC, société la mieux disante sur les quatre consultées. Montant total de la prestation : 4447,92€ TTC pour la période 2013/2015

Suivi agronomique :

Le Conseil Municipal décide de faire appel à la société SEDE Environnement pour assurer le suivi agronomique des boues d'épuration pour la période 2013/2015 pour un coût annuel de 2 690€ H.T.

Médecine professionnelle :

Une convention sera signée avec le Centre Hospitalier de Saumur pour la mise à disposition d'un médecin de santé au travail, pour assurer les consultations du personnel communal.

Sentiers de randonnée pédestres :

Le circuit bleu »De Joreau aux Roches dont le départ est situé à l'étang de Joreau va être modifié. Allongé dans sa partie Nord, il passera de 12 km à plus de 14 et permettra d'atteindre le coteau dominant La Loire. La commune va demander l'inscription de ce circuit au PDIPR sous le nom de « Joreau, de la Loire aux Roches ».

Candidature au label « Petites Cités de caractère ».

Considérant que la commune semble répondre aux critères préliminaires pour obtenir la label « Petites Cités de caractère », le Conseil Municipal décide de déposer la candidature de Gennes. Cette démarche s'inscrit logiquement dans la démarche de mise en valeur touristique déjà entamée.

Construction du pôle scolaire :

Suite à la liquidation d'une entreprise, le lot « revêtements de sols scellés et carrelage » est attribué à la Sarl PERON-MOREAU pour le montant initial de 73 991,10 € HT.

Un contrat sera signé avec la société SOCOTEC pour qu'elle vérifie la conformité au label BBC des bâtiments en construction, en commençant par la garderie scolaire, pour un montant initial de 1400€ HT .

Réforme des rythmes scolaires :

Après un large débat à partir des informations connues à ce jour, le conseil municipal émet un avis favorable au report de la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires en Septembre 2014.

Autres points abordés : Engagement de dépenses d'investissement en 2013 au titre de 2012 etc...

Vous désirez faire paraître un article ?

N'hésitez pas à communiquer vos dates, vos textes et photos d'événements passés ou à venir de préférence sous format informatique à la Mairie ou à gennes-infos@ville-gennes.fr

La Commission Information Communication : G. Boisbouvier, M. Da Silva, Y. Gashier, A. Deguen, J. Doidic, J. Mathiot, Directeur de la publication: J.Y. Fulneau.

